

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 juin 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-04-21 – SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS ORGANISANT DES CENTRES DE LOISIRS AU TITRE DE L'ANNEE 2018

DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d’André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu’à la 2018.04.19), Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETEUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISSETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETEUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mustapha ADRAYNI
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

Conformément au Pacte de fusion, 2018 est la dernière année transitoire durant laquelle continuent de s'appliquer les anciennes modalités de soutien au tissu associatif qui préexistaient sur les territoires des anciennes CCT et CC2H.

Ainsi, la Communauté de communes Terres Toulaises subventionne encore, pour l'année 2018, les associations ayant organisé des accueils de loisirs pour les mineurs âgés de 3 à 18 ans sur le territoire de l'ex CC de Hazelle en Haye. Cette subvention est de 6 € / journée enfant.

Le versement de ces subventions se fera en deux temps :

- 1^{er} versement de 50% après décision du conseil communautaire,
- 2^{ème} versement du solde sous réserve de la justification du nombre de journées-enfants.

En cas de nombre de journées-enfants inférieures à l'estimatif, la CC2T calculera une subvention au prorata du nombre de journées-enfants effectivement réalisées.

Si l'association a déjà fourni les justificatifs sur le nombre de journées et la provenance des enfants, le versement se fera alors en une fois.

Les associations qui organisent des accueils de loisirs pour les vacances de la Toussaint et de Noël transmettront leur demande en septembre. Ces demandes seront étudiées au cours du second semestre.

Pour mémoire, une enveloppe de 30 000 € dédiée au soutien au tissu associatif a été approuvée lors du vote du budget 2018.

NOM ASSOCIATION	Projets 2018	Montant de la subvention CC2T proposé	Versement en 2 temps	Versement 100%
ADAPEC	Accueil de loisirs grandes vacances 9 au 27 juillet	4 500 €	4 500 €	
AS Gondreville	Stage sportif 30 avril au 4 mai	1 000 €		1 000 €
Gondreville	Accueil de loisirs 26 février au 9 mars	900 €	900 €	
	Accueil de loisirs 23 avril au 4 mai	810 €	810 €	
	Accueil de loisirs grandes vacances 9 juillet au 10 août	7 500 €	7 500 €	
	Accueil de loisirs du 22 octobre au 2 novembre	810 €	810 €	
Familles rurales	Accueil de loisirs 2 au 5 janvier	480 €		480 €
	Accueil de loisirs 26 février au 9 mars	1 950 €		1 950 €
	Accueil de loisirs 23 avril au 4 mai	1 662 €	1 662 €	
	Accueil de loisirs grandes vacances 9 juillet au 24 août	9 492 €	9 492 €	
ASV	Stage sportif 25 au 27 avril	1 000 €		468 €

Soit un total de 30 104 €

Participation aux BAFA-BAFD

Pour mémoire, le taux d'aide pratiqué par l'ancienne Communauté de communes de Hazelle en Haye était de 30% pour les BAFA et 40% pour les BAFD.

La CC2T a reçu une demande de participation BAFA pour l'année 2018 :

- Yaelle GERMAIN 6 rue des Charonnerets- Gondreville : participation de la CC2T pour un montant de 90 €.

Vu l'examen en Commission des Maires en date du 14 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'octroi des subventions individualisées détaillées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile au versement des subventions.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

